

Les pensions de famille

Circulaire DGAS/SDA n° 2002-595 du 10 décembre 2002, relative aux maisons relais

« La maison relais est destinée à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire. (...) Il est important de rappeler que la maison relais ne s'inscrit pas dans une logique de logement temporaire mais bien d'habitat durable, sans limitation de durée, et offrant un cadre semi collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social. »

L'ASL dispose de deux pensions de famille : la première a ouvert en 2010 à St Etienne, rue Malescourt. La seconde a ouvert en 2012 à St Chamond, rue Pétin GAUDET.

Ces deux pensions de famille sont animées par 4 hôtes de maison, diplômées en Travail Social.

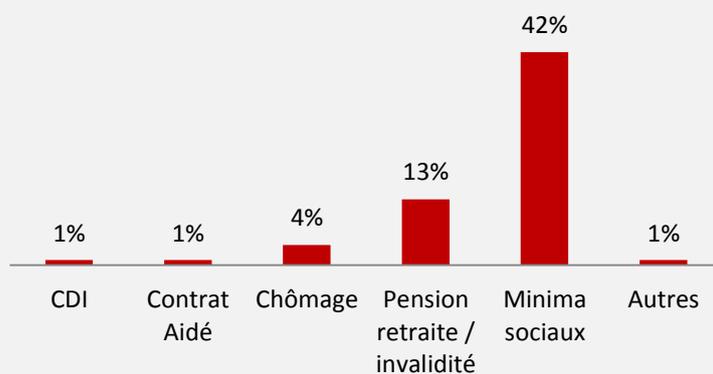
Leur mission est d'assurer un accueil convivial, de veiller au bien être de chacun et d'organiser la vie collective des maisons, avec le soutien des bénévoles d'Habitat et Humanisme Loire.

La Foncière d'Habitat et Humanisme est propriétaire des deux pensions de famille.

L'ASL en assure la gestion locative et sociale.

Les candidatures sont **orientées par le SIAO** puis étudiées en Commission d'Attribution de Logement, une fois par mois. Nous veillons à ce que chaque nouvelle intégration respecte l'équilibre de peuplement des maisons.

Type de ressources des résidents



Les pensions de famille en chiffres :

- 45 logements (1 T2, 8 T1 Bis et 36 T1)
- 63 personnes logées en 2017 (dont 7 enfants)
- 18 femmes
- 45 hommes
- 52 personnes isolées
- 4 foyers monoparentaux
- Un âge moyen de 41 ans

19 personnes ont quitté les pensions de famille en 2017. 47% d'entre elles ont ensuite intégré un logement dans le droit commun.

Le logement en pensions de famille est sans limitation de durée. Cependant, la majorité des personnes profite de cette étape pour se poser et rebondir dans leur vie.

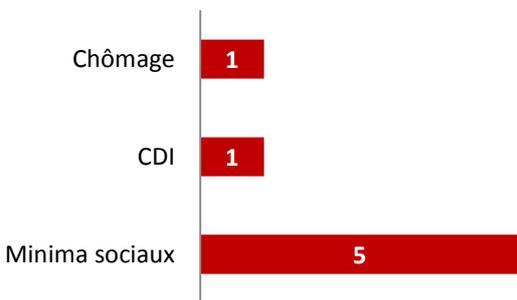
Depuis l'ouverture des maisons :

76 personnes logées à Malescourt
54 personnes parties
Soit une moyenne de 7,7 départs par an.

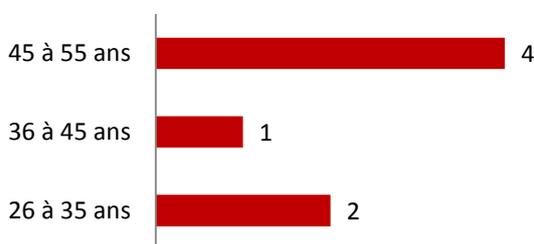
46 personnes logées à Pétrin Gaudet
27 personnes parties
Soit une moyenne de 5,4 départs par an.

La résidence sociale RASPAIL

Typologie des ressources



Typologie des âges



Circulaire no 2006-45 du 4 juillet 2006, relative aux résidences sociales
« Créées en 1994, les résidences sociales ont pour objet d'offrir une solution de logement meublé temporaire à des ménages ayant des revenus limités ou rencontrant des difficultés d'accès au logement ordinaire, pour des raisons économiques mais aussi sociales, et pour lesquels un accompagnement social peut s'avérer nécessaire. Elles ont donc vocation à accueillir des publics très diversifiés tels que : les jeunes travailleurs ou jeunes en insertion, les personnes en formation professionnelle, les femmes en difficulté, les travailleurs immigrés, etc. »

La résidence Raspail propose des logements meublés de type 1 pour une durée de 2 ans maximum.

Ces 2 années doivent permettre aux personnes de rééquilibrer un budget fragile, de reprendre confiance dans la gestion de leur logement ou d'éclaircir leur situation administrative.

La résidence sociale en chiffre :

- ⊙ 6 logements de type 1
- ⊙ 7 personnes logées en 2017
- ⊙ 1 femme
- ⊙ 6 hommes
- ⊙ Aucune sortie en 2017

Depuis 2015, l'ASL bénéficie d'une subvention au titre de l'Aide à la Gestion Locative et Sociale (AGLS). Ce travail de proximité est assuré par une conseillère en économie sociale et familiale. Elle anime un temps collectif, une demi-journée par semaine au sein de la résidence. Ce temps permet de maintenir du lien entre les résidents, d'échanger sur leur situation...

Les logements en ALT

L'ASL loue 2 logements conventionnés en Allocation Logement Temporaire. Ces logements se situent dans la vallée du Gier et permettent aux jeunes de 18 à 25 de bénéficier d'un logement meublé, adapté à leurs ressources, tout en bénéficiant d'un accompagnement social exercé par l'ASAS AMAVIE.

Ils sont orientés par la mission locale du Gier Pilat et l'ASAS.

En 2017, l'un des jeunes, engagé dans une dynamique d'insertion par l'emploi, logé en logement ALT, a intégré le dispositif J'APPART.

Les logements ALT en chiffres :

- ⊙ 2 logements de type 1 à St Chamond et Rive De Gier
- ⊙ 7 personnes logées en 2017
- ⊙ 5 femmes
- ⊙ 2 hommes
- ⊙ Une durée moyenne d'occupation de 4,7 mois